

**Discours de Son Excellence Dr. António Filismino, adjoint du Procureur
Général de la République d'Angola durant la Session de Haut Niveau du
Forum Global des Nations Unies pour la Lutte
contre le Trafic des Êtres Humains**

Excellence

Monsieur le Directeur Exécutif de l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

Mesdames et Messieurs,

Permettez moi que je commence par vous féliciter, Monsieur le Directeur, pour la manière avec laquelle vous conduisez les travaux de cet organe des Nations Unies, et pour le succès enregistré jusqu'à présent. Nous avons confiance en votre expérience et habilité diplomatique pour assumer cette tâche si difficile de diriger les destins de l'organe auquel on a confié la tâche de combattre le trafic des êtres humains.

Mes félicitations vont aussi à tous les dignitaires de différents pays et de différentes organisations gouvernementales et non-gouvernementales représentés dans cet important forum.

Excellences,

L'adoption en 2000, par l'Assemblée Générale de Nations Unies du Protocole pour la Prévention, Répression et Puniton du trafic des êtres humains, plus particulièrement les femmes et les enfants était un important signe des efforts internationaux pour mettre fin à ce phénomène. Heureusement, jusqu'à présent plus de cent dix États ont signé et ratifié ce protocole.

La République d'Angola a signé la Convention contre le crime transnational organisé adopté en 2000, et est entrain de faire des efforts pour sa ratification et adhérer ses protocoles.

Actuellement le crime de trafic n'est pas prévu dans la législation angolaise, mais les dispositions de sa constitution et les lois additionnelles en vigueur incluant celles qui condamnent le travail forcé, permettent la prise des mesures connexes à ce type de crime.

Malgré tout, l'Angola continue avec la même détermination de prévenir et combattre les cas de trafic, spécialement des femmes et des enfants.

Dans ce contexte, a partir de 2000 (voir même en temps de conflit armé), le Gouvernement angolais avait initié des actions destinées a identifier des formes pour renforcer la protection des droits de l'enfant que se trouvent en situation de risque, particulièrement dans des zones frontalières.

D'outre part, l'immigration illégale est un menace contre la sécurité nationale, la stabilité économique, politique et sociale du pays.

Dans beaucoup de cas, les citoyens étrangers entrent dans le pays, principalement dans les zones diamantifères, de forme organisée pratiquent des activités reflétant le trafic des êtres humain.

Excellences,

Les premiers indices de manifestation du trafic des enfants dans mon pays ont été identifiés dans la province de Cunene, dans la localité de Santa Clara, où on a enregistré une grande concentration des enfants engagés dans le travail infantile, la prostitution et d'autres formes de exploitation et vulnérabilité.

C'est pourquoi, pour analyser ce phénomène le Gouvernement avait crée une Commission de travail intégrée par l'Institut National de l'Enfant, Ministère de l'Intérieur, Services de Migration et des Étrangers, et le Ministère de l'Assistance et Réintégration Sociale, qui, avec l'assistance technique de l'UNICEF, avait développé un Plan d'Action qui comporte des actions destinées a renforcer les mécanismes pour la prévention et l'élimination de l'exploitation du travail infantile, la transportation illicite des enfants à travers des frontières, comme aussi l'entraînement des agents, campagne d'informations et sensibilisation, mécanismes légaux et la prestation de services intégrés par les enfants, engageant la société civil.

Une commission nationale conjointe incluant plusieurs Ministères angolais a été crée pour combattre l'enlèvement, le travail et l'abus des enfants, l'exploitation sexuelle et trafic des êtres humains.

Nous savons bien que l'Angola a été identifiée comme un pays d'origine des cas significatifs des femmes et des enfants trafiqués pour le travail forcé, exploitation sexuelle, et pour cette raison nous sommes entrain de collaborer avec l'Organisation Internationale de Migration, pour développer quelques programmes pour l'identification de nouveaux cas.

Le manque d'informations systématisées, le contexte actuel du pays et la nature clandestine du trafic ne permettent pas d'avoir une information claire et consistante sur la situation de trafic dans notre pays.

Conforme a une présentation faite par la SANTAC («Southern Africa Regional Network against Trafficking and Abuse of Children») sur le trafic des êtres humains en Angola, on avait indiqué, au niveau de la région de la Communauté pour le Développement d'Afrique Australe, que l'Angola est un pays d'origine des enfants trafiqués à destination de quelques pays de la région.

Depuis 2004, des cas évidents de trafic des enfants ont été signalés par les autorités provinciales du Zaire, Lunda Norte, Lunda Sul, Cabinda et Cunene, et ceci était possible grâce à la coordination des réseaux de protection et de promotion des droits de l'enfant.

Toutefois, le Gouvernement Angolais prétend ratifier la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé, et adhérer et ratifier le Protocole relatif à la prévention, répression e punition du trafic des êtres humains, spécialement les femmes et les enfants.

Le taux élevé de la population juvénile, la grande disparité économique dans le pays et l'existence de vastes frontières sont quelques facteurs qui favorisent le trafic des êtres humains en Angola.

Au niveau de la réforme législative, le nouveau Code Pénal inclue le crime du trafic et dans la partie spéciale, des articles relatifs à l'enfant, garantit que toute forme de trafic des enfants soit punie conforme au droit pénal, avec des peines adéquates.

Excellences,

Nous, africains, avons besoin de travailler d'une façon déterminée pour surmonter les déficits dans notre continent, où les conflits servent pour alimenter toute sorte de crime, tels que le trafic des êtres humains dans tous ses variétés, immigration illicite et falsification des documents.

Finalement, je voudrais bien vous exprimer mes remerciements pour avoir invité le Gouvernement Angolais de participer à cet important événement, et vous réaffirme l'engagement de la République d'Angola à la lutte mondiale contre le trafic des êtres humains.

Merci pour votre attention.